



LA DÉMARCHE DE LA VILLE : VIGILANCE ET TRANSPARENCE

La Ville de Périgueux a mis en place une démarche de concertation avec les habitants, les associations et les opérateurs autour de la problématique des antennes-relais de téléphonie mobile.

La Ville de Périgueux s'est notamment engagée :

➤ **A PLUS DE TRANSPARENCE :**

- en présentant des dossiers de nouvelles antennes en amont aux associations,
- en informant les riverains et les médias des installations d'antennes sur la commune,
- en créant une page dédiée sur le site Internet de la Ville en 2011.

➤ **A CONTROLER LE NIVEAU D'EXPOSITION** aux champs électromagnétiques :

- en réalisant une campagne de mesures en 2010 dans tous les quartiers de la Ville (au frais des opérateurs), en contrôlant cette première campagne par une deuxième campagne en 2011 aux frais de la Ville.

CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

Dans le cadre de sa volonté de transparence, la Ville a choisi de mettre en place une commission consultative relative aux antennes relais de téléphonie mobile qui a pour but de devenir un lieu d'échange, de transparence et de vigilance autour de la thématique des antennes-relais.

Cette commission, qui se réunit une fois par trimestre, est chargée :

- d'étudier, en amont des déclarations préalables de travaux et des permis de construire, les projets d'implantation de nouvelles antennes ou les projets de modification d'antenne existante,
- de rendre un avis sur ces projets à l'attention du Maire de Périgueux,
- de rendre un avis sur toutes les actions de la Ville en la matière (contrôle du niveau d'exposition, information et sensibilisation des habitants ...).

Cette commission est composée d'élus municipaux, des représentants d'associations de consommateurs, des associations de quartiers, du service Santé Environnement de la délégation territoriale de Dordogne de l'Agence Régionale de Santé et des opérateurs de réseaux sans fils.

Membres de la commission :

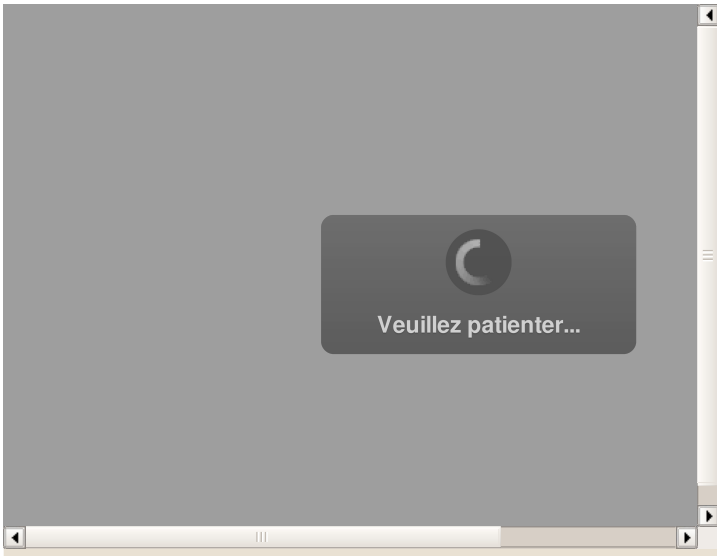
- Le Maire de Périgueux,
- les adjoints au maire concernés,
- les conseillers municipaux concernés,
- le service municipal de l'Urbanisme,
- le service municipal du Développement Durable,
- le Service Santé Environnement de la délégation territoriale de Dordogne de l'Agence Régionale de Santé,
- les représentants de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir
- les représentants de l'AFOC 24,
- les représentants du Comité de quartier de Vésone,
- les représentants du Comité de quartier de St Martin/La Gare,
- les représentants du Comité de quartier du Toulon,
- les représentants du Comité de quartier St Georges,
- les représentants des opérateurs.

Le fonctionnement de cette commission a été contractualisé dans une convention qui a été signée par le Maire de Périgueux et les quatre opérateurs de téléphonie mobile le 24 janvier 2012.

Télécharger la convention (https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-10-hygiene-sante-securite/antennes-relais/PDF/SDD-CAR -Convention240112-20120124.pdf) (fichier PDF, 3.77 Mo)

CARTE DE LOCALISATION DES ANTENNES-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

LOCALISATION : **Antennes Relais**



TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))



DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)